N°950 Entrée le 26.07.2024 Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 11.08.2024 Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler Luxembourg, le 29.07.2024

LE GOUN DU GRA Ministère

LE GOUVERNEMENT Chambre des Députés
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité

Madame la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 26 juillet 2024

Objet : Question parlementaire n° 950 du 28 juin 2024 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Bus du TICE ».

Madame la Ministre,

En date du 28 juin 2024, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au dimanche 11 août 2024, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes